

ORL. 31.01/7/7/82 (30)

REPUBLIQUE FOMALINE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

(/ I S. S. :

DIGRE N° 83/039 /M.E.S.-D.P.-S.P.2 du 21/01/1983

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des Professeurs de Lycées des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête Monsieur LOUBRIERE Germain.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2087/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.6.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 65/170/EP-BL du 25.6.65 portant réglementation de l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret 79/154/EP-80 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/016 du 26.1.81 portant rectificatif au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 fixant les intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la note de service n° 645/DEH-C.A.B du 30 Mai 1981 relative à la révision de la situation administrative Ex-Etudiants recrutés en 1974 sur la base du décret 74/470 du 6.11.1974 ;
- (/u le décret n° 83/039 /M.E.S.-D.P.-S.P.2 du 21/01/1983 portant intégration, nomination et titularisation de certains Ex-Etudiants (Professeurs de C.L.G. contractuels non titulaires du DUL ou du DUES) versés à la production en 1974 par décret 74/470 du 6.11.1974 dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
- (/u le procès-verbal de la commission administrative et Paritaire en date du

SECRET :

.../...

DEP.

D.B.

DCF.

Wang

Article 1er : Soit il est admis au tableau d'avancement au titre des années 1980 ou 1981, les fonctionnaires de la catégorie A, échelon I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent :

Pour le 2ème échelon (à 30 mois au titre de l'année 1980)

- LONGUYI ELMARIELE, en service au C.E.G. de Mayoko.
- MBATSEI Sébastien, en service au C.E.G. d'Application
- OUBOTI Charles, en service à l'Inspection des C.E.G. de Brazzaville
- TCHIBLO Aimé Georges, en service au Comité du Parti (MEL-BRAZZAVILLE)
- Mme. MANSABOU née LOULPARCOU Jeanne en service au C.E.G. d'Application
- BITOUALA André, en service au C.E.G. A. Bitsindou
- KANGA-OKOUA Rigobert, en service au C.E.T. Gampe-Olilou.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 21 Janvier 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

[Signature]
Bernard COMBO MATSIONA.-

[Signature]
Colonel ~~...~~ SILVAIN-GOMA.-

Pour le Ministre de l'Éducation
Nationale en mission,
P/I Le Ministre de la Culture et Arts,
chargé de la recherche Scientifique

[Signature]

-- J. B. TATI LOUTARD --

LE MINISTRE DES FINANCES

[Signature]
Itihi Caséoumba LEKOUEDZOU.-

APPLICATIONS :

- JORPC..... 1
- DGEP-DTP..... 3
- DEF/BST..... 1
- D.B..... 3
- DCF..... 1
- MEN..... 3
- DGAS-DPA..... 4
- DGAS-DESSES..... 2
- DRE(MEN)..... 10
- SGCC/BC..... 2
- DOSSIERS..... 7
- INTERESSES..... 7

[Large handwritten X mark]